

86e ANNEE
N° 2

FEVRIER 1992



Peyase

WERY Auguste / 2953
Lijsterbessenlaan, 24
3090 OBERIJSE

PUBLICATION MENSUELLE

EXPEDITEUR - SECRETARIAT : Mme L. VANDERMEIREN, place Terdelt, 2
Bte 8 - 1030 Bruxelles.
Tél. 215.77.70 après 19 heures.

Bureau de dépôt : BRUXELLES 15.

ORGANE DU CERCLE PEGASE

Association sans but lucratif

Fondé en 1906 - Société Royale

Affilié à la Fédération Belge du Cyclotourisme

TRESORERIE : C.C.P. 000-0147212-63 CERCLE PEGASE
Bruxelles - Tél. 215.77.70

COTISATION : 350 francs.

ASSURANCE FACULTATIVE : 60,- francs - pédestre
80,- francs - pédestre + cycliste

* * * *

I M P O R T A N T

Notre marathon annuel : voir page 11.

=====

1 - 2 et 3 mai - Week-end cycliste à Bree
===== (2 nuits à la ferme 1.500 BEF).
Renseignements et inscription avant le 25 mars chez
G. HENROTTE (tél. 772.08.90 après 20h).

Voyage en Bretagne - à TREGUIER - du 3 au 13 septembre.

=====

Inscriptions dès parution du bulletin chez P. VOLKAERTS -
521.03.96. Les inscriptions seront prises en considéra-
tion dès versement d'un acompte de BEF 5.000 au compte
n° 081-2692560-79.

COTISATION 1992

La Trésorière se tient, dès à présent, à votre disposi-
tion pour recevoir vos cotisations pour l'année 1992.

Membre : 350 Frs., Membre associé : plus 100 Frs.
Jeunes : 200 Frs.
Assurance : 60 Frs. couvrant votre responsabilité du
1er janvier au 31 décembre 1992.
Assurance RC cycliste : 80 Frs.

En outre, Fédération belge du cyclotourisme : 500 Frs.
comprenant l'assurance RC.
Assurance individuelle : plus 400 Frs.

Paiement à la séance ou au CCP n° 000-0147212-63 Cercle
Pégase à Bruxelles.

A T T E N T I O N ! ! Inscrivons-nous à temps.

N'oubliez pas la séance du lundi 3 février où aura lieu la projection des diapos de la rétrospective des activités de 1991, présentée par L. et L. VANDERMEIREN.

9 - Du Nord à l'Ardenne - 2ème étape. Inscription pour le car chez L. VANDERMEIREN. Tél. 215.77.70.

16 - Les Boucles Luxembourgeoises - 2ème étape. Inscription pour le car chez J.M. COLLARD. Tél. 267.23.95.

NOTRE ASSEMBLEE MENSUELLE DU LUNDI 3 FEVRIER A 20 HEURES.

Réunion dès 20 heures au "t Kapiteintje", rue Ste-Catherine, 30 à 1000 Bruxelles. Tél. 511.71.58.

L'assemblée sera ouverte à 20h30' précises avec l'ordre du jour suivant :

1. Dépôt du procès-verbal de la séance mensuelle du lundi 6 janvier ;
2. Présentation et admission des nouveaux membres ;
3. Inscriptions aux diverses promenades et randonnées ;
4. W-E de Pâques et du 1er mai ;
5. Perception des cotisations ;
6. Divers ;
7. Projection des diapos de la rétrospective de l'année 1991.

Le Comité se réunira le jeudi 6 février à 20h30 à la Brasserie "La Régence", place F. Cocq à 1050 Bruxelles. Tél. 511.24.78.

La réunion des pilotes aura lieu le mardi 11 février à 20h30 chez F. LEQUEUX, square Ambicrix 32 à 1040 Bruxelles. Tél. 230.90.79.

EXCURSIONS CYCLISTES DU MOIS DE FEVRIER

Responsable : Pol BROIER, avenue des Gerfauts, 2 - bte 9, 1170 Bruxelles. Tél. 660.83.37.

Sauf en cas de neige ou de verglas, tous les jeudis et dimanches d'hiver, réunion à 14h place Wiener à Boltsfort. Départ à 14h15. Promenade circulaire de 30 km. environ. Pilote : Pol BROIER.

Première sortie dominicale de printemps le 15 mars 1992.

NOS EXCURSIONS DOMINICALES DU MOIS DE FEVRIER

- P - Promenades, responsable : A. MOYSON, rue V. Rauter 174, 1070 Bruxelles. Tél. 521.82.67.
- R - Randonnées, responsable : L. VANDERMEIREN, place Terdelt, 2 bte 8, 1030 Bruxelles. Tél. 215.77.70.
- 2 - P - Rendez-vous à Wavre, arrêt du Hôme Naveau (l'arrêt se situe sur la chaussée de Bruxelles, N 4, avant le passage à niveau). Le pilote vous attendra à l'arrivée du bus à 10h24. Départ du bus E barré ligne n° 543 du Q.L. à 9h35 pour Wavre, passage à Hankar à 9h46, bld. du Souverain à 9h50. Départ de la promenade à 10h30. Wavre, Fme de l'Hostée, Noir Epine, Vogelzang, Neerpoorten, Fme de Bilande, Mommaartshof, Tombeek, PN (café "L'Harmonie" 106 Lanestraat - tél. 02/687.62.87), Fme Terfosse, Fme du Prince, Rosières, Champles, Le Ri, Borgendael, Wavre. 21 km. Pilote : P. DE PRINCE.
- R - Réunion gare Centrale à 8h. Départ en train à 8h22 pour Vieux-Heverlêe via Louvain. Arrivée à 9h09. Vaalbeek, Blanden, Haasrode, Bierbeek, PN, Mollendaalbos, Forêt de Meerdael, Weert-St-Georges. 24 km. Retour en train vers la gare Centrale. Pilote : F. LEQUEUX.
- 9 - P + R - Du Nord à l'Ardenne - 2ème étape. Réunion gare Centrale (arrêt des Europabus) à 7h45. Départ en car à 8h précises pour Le Boujou. "P" Flines-les-Raches, le Pont-Mouy, Marchiennes, PN (prévoir des francs français), Forêt domaniale de Marchiennes, Warlaing, Bois des Eclusettes. 20 km. Pilote : J. SPLINGARD. "R" Même itinéraire, même PN, mais parcours jusqu'au carrefour des six drèves. 25 km. Pilote : L. VANDERMEIREN. Pour inscription, voir en tête de la revue.
- P - Réunion à 8h40 à la gare des autobus à Bruxelles-Nord. Le pilote vous attendra à Haacht église. Départ du bus BH (L 578) à 8h50 pour Haacht église, passage au Botanique à 8h55. Arrivée à Haacht église à 9h51. Promenade circulaire. Wespelaarsehoek, Vijverbossen, Kampenhout-Sas, St. Jozefhoeve, Boortmeerbeek, PN, Rijmenam, La Dyle, Haacht 20 km. Pilote : J. GALLET. Se munir d'une carte Z.
- Promenade circulaire du dimanche après-midi. Réunion à 14h15 aux Quatre-Bras (tram 44). Départ à 14h30. Promenade de 8 km en forêt de Soignes. Pilote : R. GROLLET.
- 16 - P + R - Les Boucles Luxembourgeoises - 2ème étape. Réunion à l'Atomium à 7h45. Départ à 7h50 pour la gare Centrale (arrêt des Europabus). Réunion à la gare Centrale à 8h05. Départ à 8h15 pour La Roche, Ri de Bronse, Vallée des Tombes, Dessous la Hé, Ortho, PN, Mousni, Wiompont, Roûmont, Lavacherie. "P" 21 km. Pilote : J.M. COLLARD. "R" Même région, 25 km. Pilote : J.M. VAN HANDENHOVE. Pour inscription, voir en tête de la revue.

- Pour Tous - Réunion place Rouppe à 9h05. Départ en bus LK-523 à 9h10 pour Lennik-St-Quentin (Sint-Kwintens-Lennik). Passage à la gare du Midi à 9h12, à Bizet (nouvelle station de Métro) à 9h22. Arrivée à 9h37. Lombeek-Notre-Dame, Gooik, PN, Leerbeek, Lennik-St-Quentin. 20 km. Retour en bus vers la place Rouppe. Pilote : F. LEQUEUX.

- 23 - P - Réunion à 8h30 à la gare des autobus à Bruxelles-Nord. Départ à 8h50 en bus BH (L 578) pour Haacht église, passage du bus au Botanique à 8h55. Arrivée à Haacht église à 9h51. Promenade circulaire autour de Haacht (la Dyle et la campagne) avec le PN à Wechter (café Zavelbank, route d'Aarschot à 2 km de l'église). 20 km. Pilote : J. SPLINGARD.
Se munir d'une carte Z.

- R - Bruxelles - La Semois - 3ème étape. Réunion à la station Schuman-SNCB à 8h10. Départ en train à 8h38 pour Ernage via Ottignies. Arrivée à 9h16. Cortil-Noirmont, Château de Foriet, Ardenelle, La Ronce, Bothey, PN, Villeret, Saint-Martin, Le Moulin de Goyet, Hordin, Moustier (gare). 26 km. Retour en train vers Bruxelles via Namur. Pilote : J. OPDEBEECK.

- Promenade circulaire du dimanche après-midi. Réunion à 13h45 au Fort Jaco (tram 92). Départ à 14h. Promenade de 8km en forêt de Soignes. Pilote : J. DRIESENS.

- 1er mars - Notre Marathon : 4ème et dernière étape du Grand Tour de Bruxelles. Pour détail et inscription : voir page 11.

- "A la rencontre du Marathon". Rendez-vous à Drogenbos au terminus du tram 52. Départ de la promenade à 10h. Drogenbos, Beersel, Laarheide, Meigenheide, Bruine Put, Dworp, PN (café "De Zwaan" - tél. 02/380.08.03), Begijnenbos, Wit Kappelken, Gasthuisbos, Drogenbos. 20 km. Pilote : P. DE PRINCE.

R A N D O P L U S

Le programme du mois de février peut être obtenu en téléphonant à Martine COPPENS - 02/465.12.78.

NOS PROMENADES DU MERCREDI DU MOIS DE FEVRIER

Responsable : R. PORTA, rue Verte, 54, 1950 Kraainem, tél. 731.86.32, assisté de L. VANDERMEIREN, tél. 215.77.70.
Tél. M. GOSUIN : 672.74.67.

Toutes les excursions sont circulaires.

5 - Départ à 11h10 d'Overijse-Eglise. Bus B au Q.L. à 10h35, Hankar à 10h46, Souverain à 10h50. PN à Tombeek au Café "L'Harmonie", Lanestraat 106. ± 12 km. Pilote : P. DE PRINCE.

- Départ à 10h40 de la gare d'Eppegem (bus 282 à 10h25 à la Stationslaan à Vilvorde en face de l'église à atteindre par le tram 58). PN à Humbeek, café Brouwershuis.
± 16 km. Pilote : L. VANDERMEIREN.

- 12 - Départ à 11h du Cimetière d'Anderlecht (tram 103). PN à Vlezenbeek au Café "Merselborre". ± 12 km. Pilote : M. GOSUIN.
- Départ à 10h45 de l'entrée principale du parc Solvay à La Hulpe, chaussée de Bruxelles (bus 366 à 10h15 place Flagey, 10h18 au bd. de la Cambre (tram 23, 90, 93 et 94), Boitsfort-étangs à 10h26 (bus 95), La Hulpe-Parc Solvay à 10h40. PN à Renipont, café Les 4 Colonnes. ± 16 km. Pilote : L. PORTA.
- 19 - Départ à 11h des Quatre-Bras (tram 44 Montgomery à 10h35). PN à Tervuren au Café "Taverne du Village", chaussée de Bruxelles 71. ± 12 km. Pilote : M. GOSUIN.
- Départ à 10h50 de Wolvertem, Gemeenteplein (bus L barré 505 à Bruxelles-Nord à 10h10, Ribeaucourt à 10h16, Bockstael à 10h23, Wolvertem-Gemeenteplein à 10h44). PN à Brussegem, café De Herveling, Dorpstraat 53-55. ± 16 km. Pilote : L. VANDERMEIREN.
- 26 - Départ à 11h de Strombeek-Eglise. Bus G barré au Nord à 10h35, Strombeek-Eglise à 10h48. PN à Grimbergen au Café "Lammekeshoeve, Veldkantstraat 100 (petite restauration possible). ± 12 km. Pilote : M. GOSUIN.
- Départ à 10h45 de Linkebeek-gare (bus 38 ou 43). PN à Tourneppe, café De Zwaan. ± 16 km. Pilote : L. PORTA.

NOS EXCURSIONS DU SAMEDI APRES-MIDI DU MOIS DE FEVRIER

Responsable : A. MOYSON, rue V. Rauter, 174, 1070 Bruxelles.
Tél. 521.82.67. Toutes les réunions ont lieu à 14h15' et les départs à 14h30'. Toutes les promenades sont d'environ 10 km.

- 1 - Réunion au Fort-Jaco (tram 92). Pilote : A. WERY.
- 8 - Réunion à Groenendaal-gare (train au Q.L. à 14h23, arrivée à 14h35 ou bus L366 à Ixelles, place Ste-Croix à 14h10 ou Boitsfort-Etangs à 14h21, arrivée à Groenendaal-Laiterie à 14h28). Pilote : A. MOYSON.
- 15 - Réunion à Auderghem, Trois Couleurs (avenue Isidore Gérard, tram 44). Pilote : R. GROLLET.
- 22 - Réunion à la place Wiener à Boitsfort (tram 94, bus 41, 42, 95). Pilote : M. AERTSENS.
- 29 - Réunion à Tervuren-Parc (terminus tram 44). Tervuren en campagne. Pilote : A. MOYSON.

SECTION JEUNES

La section accueille les membres de 18 à 35 ans.
YVES (647.44.58) et BERNARD (759.24.09) se tiennent à votre disposition pour toute demande de renseignements sur les activités de la Section "JEUNES".

E C H O S

- - - - -

CARNET NOIR

Notre amie Germaine HERBIGNAT a eu la douleur de perdre son père. Nous lui adressons, ainsi qu'aux siens, nos plus vives condoléances.

REMERCIEMENTS

Michel et Christiane remercient vivement tous ceux et celles qui, de près ou de loin leur ont manifesté leur sympathie lors de l'hospitalisation de Michel. Tant d'amitié et tant de sollicitude nous ont profondément touchés et réconfortés.

*Merci encore et partagez vous nos sincères amitiés.
Michel et Christiane VAN MEURS.*

- - - - -

Les membres cyclistes, affiliés à la FBC et qui ont souscrit une assurance individuelle à la fédération peuvent obtenir une déclaration d'accident (SMAP) chez A. REYNAERTS (tél. 344.78.72).

NOS MERCREDIS EN 1992

Nos promenades du mercredi s'étoffaient toujours : en 1990, 238 participants différents, en 1991 : 245. Nous avons dénombré 3.294 présences pour les 52 mercredis de l'année, ce qui nous donne une moyenne de 63 participants par mercredi. Plus en détail, le groupe des 16 km a eu une moyenne de 39 et celui des 12 km de 31 pour 42 sorties seulement.

Une sortie unique le 5 mars a rassemblé 77 participants. Le groupe des 16 km a compté le 10 avril 61 assidus, celui des 12 km le 13 mars 52. Un minimum de 14 le 25 septembre pour le groupe des 16 km, pour celui des 12 km le 13 février : 9.

La palme des participations est remportée cette année par deux de nos amies : Denise HUPIN et Simone MENTEN avec 46 sorties. Votre serviteur vous a accompagné 45 fois. Citons ensuite Maggy GOSVIN et Mariette TEUNENS pour 44 promenades. Yolande VANDENBROUCKE est venue 43 fois, Elisabeth MOSTHAF et Jean SMOES 42 fois, Hélène BEERNAERT 41 fois et Marie KUMPS 40.

Tous ces "bienheureux" se sont vu attribuer une récompense lors d'une réunion amicale au Centre Culturel d'Auderghem le 15 janvier.

Je tiens tout particulièrement à remercier tous les participants pour leur sympathique présence.

Luc VANDERMEIREN.

DU NORD A L'ARDENNE 1992

Cette année nous allons parcourir un long itinéraire en France pour rejoindre, par des sentiers de grande randonnée, les départements du Nord et de l'Aisne à celui des Ardennes.

Partis de Phalenpin (entre Séclin et Carvin) après 3 étapes sur le GR 121, nous arriverons à Bonsecours sur la frontière. Ensuite par le GR 122 nous resterons dans les environs de la Belgique jusqu'à près de Bavay. Nous irons ensuite par la Thiérache jusqu'aux Ardennes françaises pour arriver à St Fergeux sur le GR 12 Bruxelles-Paris.

Le circuit comprendra 13 étapes, 10 d'un jour avec aller-retour en car au départ de Bruxelles et les 3 dernières le week-end du 1er novembre avec logement à Reethel.

Nous souhaitons bonne route et beaucoup de découvertes à tous nos amis participants.

Luc et Joseph.

VILLAGES DE CHEZ NOUS

LEEFDAAL - Ancienne commune fusionnée avec Bertem, ce village se trouve sur la route cycliste Tervuren-Louvain. Il faut voir l'église, restaurée en 1905, mais dont la fondation remonte à 697. On y trouve de belles boiseries et un tableau de De Crayer. Vers Bertem, on rencontrera la chapelle Ste Véronne du 12e s, avec un tabernacle du 16e. Le château date du 17e et a belle allure ; il conserve deux tours de la forteresse féodale de 1270.

O.L.V.-LONBEEK - Cette localité est devenue une partie de la nouvelle commune de Roosdaal, dont le centre est à Pamel. Le château de Rokkenborch, fort remanié, est ce qui reste d'une forteresse féodale à la limite de la Flandre et du Brabant. Mais on connaît surtout la très jolie église ogivale primaire, datée de 1275. Outre le jubé et la chaire de vérité, on y admire le superbe retable en chêne sculpté, qui raconte la vie de Marie, et date de 1520. C'est l'oeuvre de l'artiste bruxellois Borreman.

MERCHTEM - Centre communal du nord-ouest du Brabant, à 17 km de Bruxelles. L'église de styles très mélangés, possède des tableaux de De Crayer et de Coxie, ainsi qu'une très belle Pieta du 14e. On parle déjà de Merchtem au 7e siècle, et il reste d'ailleurs des traces de l'occupation romaine. Le duc Henri II lui octroya le titre de ville en 1251, et le bourg connut dès lors une prospérité enviable grâce d'une part à un marché qui existe depuis des temps immémoriaux, et d'autre part, au commerce du drap. Merchtem a beaucoup souffert des guerres de religion.

PEPINGEN - Centre communal du Brabant occidental, à 19 km de Bruxelles. Il faut y visiter l'église ogivale du 12e, remaniée au 17e. On y trouvera un beau monument funéraire du 16e et une statue en bois du 15e, représentant Ste Anne.

La circulation en forêt

Le ministère wallon chargé de la conservation de la nature vient de publier une brochure consacrée à la circulation en forêt. J'en extrais quelques renseignements.

Le code forestier belge s'applique à tous les bois et à toutes les forêts, qu'elles appartiennent à l'Etat, aux provinces, aux communes, à des établissements publics ou à des particuliers. Le règlement de circulation ne fait donc pas de distinction entre propriétaires publics et privés.

La circulation est libre sur les routes et chemins ordinaires tracés dans les forêts et ouverts au public. En dehors de ces routes et chemins, la circulation est réglementée. Un chemin ordinaire est ouvert au public s'il n'est pas barré (barrière, chaîne, treillis, fossé), en somme si le passage s'y fait tout naturellement, et si aucun panneau ne donne une indication restrictive. Les chemins momentanés (vidange, évacuation des coupes, etc.) ne sont jamais des chemins ordinaires.

Hors des chemins ordinaires, les services forestiers peuvent tolérer ou même organiser le passage des promeneurs. Dans les bois particuliers, le promeneur trouvé hors des chemins publics peut être poursuivi, mais uniquement sur plainte du propriétaire.

Dans tous les cas, les cyclistes ont intérêt à rester sur les chemins publics, sauf itinéraire spécialement balisé ou accord pris avec les services forestiers. Cela vaut aussi pour les cavaliers, et encore bien plus pour les véhicules motorisés. Notons au passage que le code de la route est d'application sur toute voie publique, même forestière.

Les infractions au code forestier sont punies d'amendes, que prononce le tribunal de police, et qui sont doublées dans trois cas : récidive dans l'année, infraction de nuit, infraction en groupe ; ce dernier cas nous concerne, bien sûr. Ajoutons que les gardes peuvent saisir les vélos, skis, motos et voitures, ainsi que tout autre matériel ayant servi à commettre l'infraction.

Quatre-vingts pour cent des forêts belges sont en Wallonie, deux pour cent à Bruxelles et le reste en Flandre. En Wallonie, il y a 49 % de feuillus et 51 % de résineux, 48 % des forêts sont publiques et 52 % privées. La Wallonie possède 28 réserves naturelles et 4 réserves forestières, mais les seules réserves étendues sont les Hautes Fagnes (3975 ha) et le plateau des Tailles (358 ha). La circulation dans les réserves obéit à des règles spéciales.

La brochure offre encore une liste de 66 aires d'accueil et un tableau des services forestiers. Je n'ai pas réussi à découvrir pour la forêt de Soignes de qui dépend la petite partie wallonne, située sur les territoires de La Hulpe et de Waterloo. L'administration centrale est logée à Namur, et les inspections les plus proches de Bruxelles sont à Charleroi et à Namur. Peut-être un lecteur spécialiste pourra-t-il m'éclairer.

A. Reynaerts.

Repris du bulletin des Jeunes

REGLEMENT PEGASE JEUNES

=====

- art. 1 : Le pilote a toujours raison.
- art. 2 : Même si le pilote a tort, il a raison.
- art. 3 : Le pilote ne tourne jamais en rond : il effectue une boucle dans le cadre de sa ballade circulaire.
- art. 4 : Ballade = balade en chantant.
- art. 5 : "Ballonner" est un mot proscrit chez PEGASE JEUNES.
- art. 6 : Le pilote ne perd jamais la boussole : par contre il peut lui arriver de l'oublier.
- art. 7 : Tous les chemins mènent à ROME (sauf celui sur lequel vous vous trouvez).
- art. 8 : Le pilote n'est jamais perdu : ce n'est pas de sa faute si le paysage ne correspond pas à la carte qu'il possède.
- art. 9 : Il est interdit de se moquer du pilote.
- art. 10 : Un pilote PEGASE JEUNES en vaut 2.
- art. 11 : La situation n'est jamais grave : elle est désespérée.
- art. 12 : Même si la situation est désespérée, restez poli avec le pilote.
- art. 12 bis : Même si la situation est désespérée, le pilote n'est jamais désespéré : il garde le sourire.
- art. 13 : Mieux vaut "un pont trop loin" que pas de pont du tout.
- art. 14 : Les passages à gué, c'est gai.
- art. 15 : Le pilote n'est jamais en retard : il a volontairement rallongé sa randonnée à la demande générale.
- art. 16 : Le PSV (Pilotage Sans Visibilité) est interdit de jour.
- art. 17 : Le pilote ne boit pas, il se réhydrate.
- art. 18 : Le pilote ne titube jamais : il explore les côtés gauche et droit du chemin.
- art. 19 : Toute infraction au règlement sera sanctionnée par des km supplémentaires.
Tout récidiviste sera puni : il sera condamné à 2 marches R+ avant de pouvoir réintégrer la section J.
- art. 20 : Le présent règlement est à apprendre par coeur.

GRAND TOUR DE BRUXELLES - 4ème MARATHON

Cette année nous terminons notre Grand Tour de Bruxelles réalisé en 4 marathons. Après avoir été de Hal à Grammont, de Grammont à Merchtem, puis de Merchtem à Louvain, nous bouclerons ce tour le dimanche 1er mars prochain de Louvain (Vieux-Heverlee) à Hal.

Nous passerons par Korbeek-Dijle, Weeberg, Duisburg, la Bois des Capucins, N.D.-au-Bois pour rejoindre Groenendael-gare où aura lieu le pique-nique. L'après-midi, nous passerons par la Petite Espinette, Het Holleken, le Kleetbos et le Gasthuisbos, traverserons Kesterbeek, Meerdorp et suivrons le Canal de Charleroi à Bruxelles pour terminer à Hal.

Pour participer à ce marathon, rendez-vous gare Centrale à Bruxelles à 7h50, où un responsable vous attendra. Par groupes de 6, vous prendrez 6 coupons "week-end à Vieux-Heverlee, retour de Hal". Le départ du train a lieu à 8h22. Après changement à Louvain, nous arriverons à Vieux-Heverlee à 9h09.

Comme d'habitude, il s'agit d'une excursion pilotée à laquelle chacun participe individuellement, sous sa propre responsabilité.

Par ailleurs, les jeunes gens de moins de 16 ans ne seront admis à effectuer les 42 km qu'accompagnés d'un adulte responsable.

A partir du km 21, le Cercle délivrera un brevet en attestation de la performance accomplie.

Une médaille-souvenir sera disponible pour ceux qui termineront le marathon.

Si vous êtes décidé(e) à être des nôtres le 1er mars, nous vous prions de renvoyer le plus rapidement possible la fiche ci-incluse dûment complétée à :

Luc VANDERMEIREN
place Terdelt 2 - bte 8
1030 Bruxelles

et de verser la somme correspondant à l'option désirée à son compte 310-1564044-05 avec la mention "Marathon 1992".

Cette fiche vous sera restituée au départ du marathon et vous aurez l'obligeance de la remettre à l'arrivée aux organisateurs.

Nous espérons vous voir nombreux au départ de ce quatrième et dernier marathon du Grand Tour de Bruxelles et comptons tout spécialement sur la présence des participants aux marathons de 1989, 1990 et 1991.

X X X X
X X X

